

DEC181922DR15

Décision portant délégation de signature à Mme Valentine Wakelam pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'UMR5804 intitulée Laboratoire d'Astrophysique de Bordeaux (LAB)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'UMR5804, intitulée Laboratoire d'Astrophysique de Bordeaux (LAB), dont le directeur est M. Pascal Bordé ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Valentine Wakelam, directrice de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Valentine Wakelam, délégation est donnée à Mme Annick Capéran, assistante ingénierie, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

La présente décision annule et remplace la décision DEC160069DR15 du 22 janvier 2016 et prend effet à compter du 1^{er} avril 2018.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Pessac, le 1^{er} avril 2018

Le directeur d'unité
Pascal Bordé